

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
15/06/2016

Dossier complet le  
22/06/2016

N° d'enregistrement  
2016-0297

## 1. Intitulé du projet

Extension de l'entrepôt Celio sur la commune d'Amblainville

## 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

## 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Rubrique 36	Travaux ou constructions réalisés en une ou plusieurs phases, lorsque l'opération crée une SHON supérieure ou égale à 10 000 mètres carrés et inférieure à 40 000 mètres carrés. Surface plancher de l'extension = 11 546 m <sup>2</sup> Commune disposant d'un PLU L'entrepôt existant a fait l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter et d'un AP en date du 11/01/2010. Ce Dossier comprenait une étude d'impact au titre de la réglementation des ICPE. Conformément à l'article R122.2, seule l'extension est concernée par la présente demande.

## 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne l'extension d'une plateforme logistique :

- o Création de 2 cellules de stockage (surface plancher 5 714 m<sup>2</sup> et 5 832 m<sup>2</sup>) en complément du bâtiment existant de 31 501 m<sup>2</sup> portant la surface de plancher totale à 43 071 m<sup>2</sup>. L'extension se fera dans la continuité du bâtiment existant le long de la RD 205, ce dernier passera de 5 cellules de stockage à 7 cellules, de sorte qu'aucune nouvelle problématique n'est soulevée par le projet.
- o Création d'une aire de récupération de déchets en enrobé en façade Nord au droit de la voie pompier. Deux ouvertures de faible dimension seront créées en façade. Ces ouvertures permettront le passage de deux convoyeurs fixes permettant d'acheminer les déchets depuis l'entrepôt vers deux compacteurs extérieurs.
- o Suppression de l'aire palettes existante en façade Est. Création d'une aire béton au droit de la cour camion à l'angle Sud-Est des cellules en extension.
- o Création de 10 places de parking PL.

## 4.2 Objectifs du projet

En raison de la croissance des volumes qui accompagne le développement de CELIO, la société ARGAN développe un projet d'extension de l'entrepôt logistique de deux cellules sur la commune d'Amblainville.

Dans ce contexte, ARGAN a acquis des parcelles supplémentaires (ZK 33, ZK 45, ZK 43, ZK 55, ZK 52 et ZK 58).

Le site s'étend désormais sur une surface d'environ 12 ha en périphérie nord-ouest de la commune d'Amblainville, sur la ZAC « Les Vallées ». Rappelons que le site d'Amblainville a une position privilégiée car il est situé à proximité d'importants axes routiers A15 et A16 desservant aussi bien le nord de la France (Calais et la région parisienne). En effet, le site se situe à environ 40 Km de Paris et de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle.

Ce site offre donc d'importantes perspectives à un développement des activités de transport et de logistique tout en évitant la traversée des villages.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Ce site accueille une activité de logistique et de stockage et d'activités diverses liées (préparation de commandes, packaging, manutention, etc). Les produits qui sont stockés dans le bâtiment sont en majorité des vêtements sur cintres ou en cartons sur palettes.

La majorité des produits stockés dans ce bâtiment sont des vêtements de la marque Celio et leurs emballages qui entrent dans le cadre des rubriques 1510, 2663, 1530 et 1532. Le site peut également être amené à stocker d'autres types de produits tels que :

Des produits banals, de grande consommation, ne présentant pas de risque particulier. Par exemple : produits alimentaires, électroménager, matériel HI-FI, etc. Ces produits entrent dans le cadre de la rubrique 1510.

Des marchandises à base uniquement de bois, papier, carton (papeterie, livres, meubles, emballages). Ces produits entrent dans le cadre des rubriques 1530 et 1532 désormais. Des produits composés pour tout ou partie de matières plastiques ou polymères (plus de 50% en masse), expansé ou non ; Il peut s'agir, par exemple, de jouets, CD/DVD, emballages, intermédiaires de fabrication d'objets divers, moquettes, matelas, etc. Ces produits entrent dans le cadre des rubriques 2662, 2663-1 et 2663-2.

Le stockage des produits se fait sur palettiers (ou racks) et sur cintre. Le stockage sur racks offre la plus grande capacité de stockage.

Dans ce type de bâtiment, avec une hauteur libre de stockage de 10,50 m, le stockage peut se faire sur 6 niveaux.

Le projet sera à l'origine de ruissellements d'eaux pluviales supplémentaires qui seront maîtrisés via les réseaux d'eaux pluviales de voirie et de toiture (Réseaux distincts EPV et EPT, bassins de décantation, bassin/noue de tamponnement, régulateur de débit, séparateurs hydrocarbures, vannes d'isolement...).

Le trafic des poids sera augmenté de façon non significative. Un parking PL de 10 places sera créé dans l'enceinte de l'établissement. Le trafic PL sera limité aux grands axes sans emprunté de centre ville ou de lotissements.

La production de déchets sera similaire à celle de l'activité existante. Les filières d'élimination sont des filières autorisées.

Une aire de compactage sera créée avec 1 ou 2 compacteur à déchets au nord de la cellule 2.

Le site dans son intégralité est tenu au respect de son arrêté d'autorisation d'exploiter et des arrêtés complémentaires.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Demande permis de construire
- Déclaration modificative ou porter à connaissance des modifications au titre de l'article 512-33 du code de l'environnement

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

- Demande permis de construire

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie terrain existant + projet	122 300.00 m <sup>2</sup>
Superficie emprise au sol (dont 294 m <sup>2</sup> SAS de quai)	42 720.50 m <sup>2</sup>
Superficie enrobé (dont 294 m <sup>2</sup> SAS de quai)	22 576.50 m <sup>2</sup>
Superficie stabilisé	2 128.00 m <sup>2</sup>
Superficie bassins	2 857.00 m <sup>2</sup>
Superficie espaces verts	52 312.00 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

rue de Bruxelles  
60110 Amblainville

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 2 ° 6 ' 39 " E Lat. 49 ° 13 ' 16 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Autorisation d'exploiter du 11 janvier 2010

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle la plus proche est le parc naturel régional du Vexin qui se situe à plus de 2 km du site.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone naturelle la plus proche est le parc naturel régional du Vexin qui se situe à plus de 2 km du site.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Suivant le PPBE approuvé le 14 avril 2014, la D205 et la commune d'Amblainville ne sont pas couverts.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	- aucun plan de prévention des risques n'y est prescrit et/ou approuvé,
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet d'extension n'augmente pas les prélèvements en eau. L'eau potable est utilisée sur le site pour un usage sanitaire, le lavage des sols, les essais incendie, et les éventuels appoints au niveau de la chaufferie.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'extension aura lieu sur des parcelles agricoles.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A COMPLETER
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Dans le cadre du porter à connaissance, l'étude bruit du site a été mis à jour. Des simulations acoustiques montrent que les niveaux sonores générés après l'extension respectent les contraintes réglementaires relatives aux ICPE
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'éclairage du site est maintenu le nuit pour des raisons de sécurité. L'éclairage est toutefois optimisé.</p> <p>A COMPLETER DISPO TECHNIQUES</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les principales sources sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le trafic des véhicules</li> <li>- La chaufferie gaz</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets hydrauliques sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les eaux vannes et sanitaires rejetées dans le réseau d'assainissement de la ZAC et dirigées vers la STEP</li> <li>- les eaux pluviales de voirie collectées dans des bassins de décantation et traitées par séparateur hydrocarbures avant rejet dans le bassin d'orage de la ZAC</li> <li>- Les eaux pluviales de toiture collectées dans des bassins de régulation avant rejet dans le bassin d'orage de la ZAC</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le site génère des déchets non dangereux de types emballages cartons, plastiques, DIB qui sont éliminés dans des filières autorisées.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Non, aucun projet n'a fait l'objet d'un avis de l'AE en 2014, 2015 et 2016 sur la commune d'Amblainville.

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans une ICPE soumise à autorisation par arrêté préfectoral du 11/01/2010. L'établissement a fait l'objet en 2009 d'une demande d'autorisation d'exploiter contenant une étude d'impact.

Le projet d'extension fait l'objet d'une déclaration modificative au titre de l'article R515-33 du code de l'environnement pour présenter les modifications notables, mais non substantielles au Préfet de l'Oise.

Cette déclaration contient une notice d'impact présentant les impacts générés par l'extension. Ces impacts, connus et maîtrisés, sont qualifiés de non substantiels au regard de la circulaire du 14 mai 2012.

Il est joint au présent CERFA, une copie du porter à connaissance ou déclaration modificative, qui sera présenté à la DREAL en parallèle de l'instruction du PC et qui permet d'envisager que le projet d'extension ne nécessite pas d'étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Déclaration modificative du projet d'extension de l'entrepôt Celio sur la commune d'Amblainville - version mai 2016

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature

Département :  
OISE

Commune :  
AMBLAINVILLE

Section : ZK  
Feuille : 000 ZK 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/3000

Date d'édition : 27/05/2016  
(fuseau horaire de Paris)

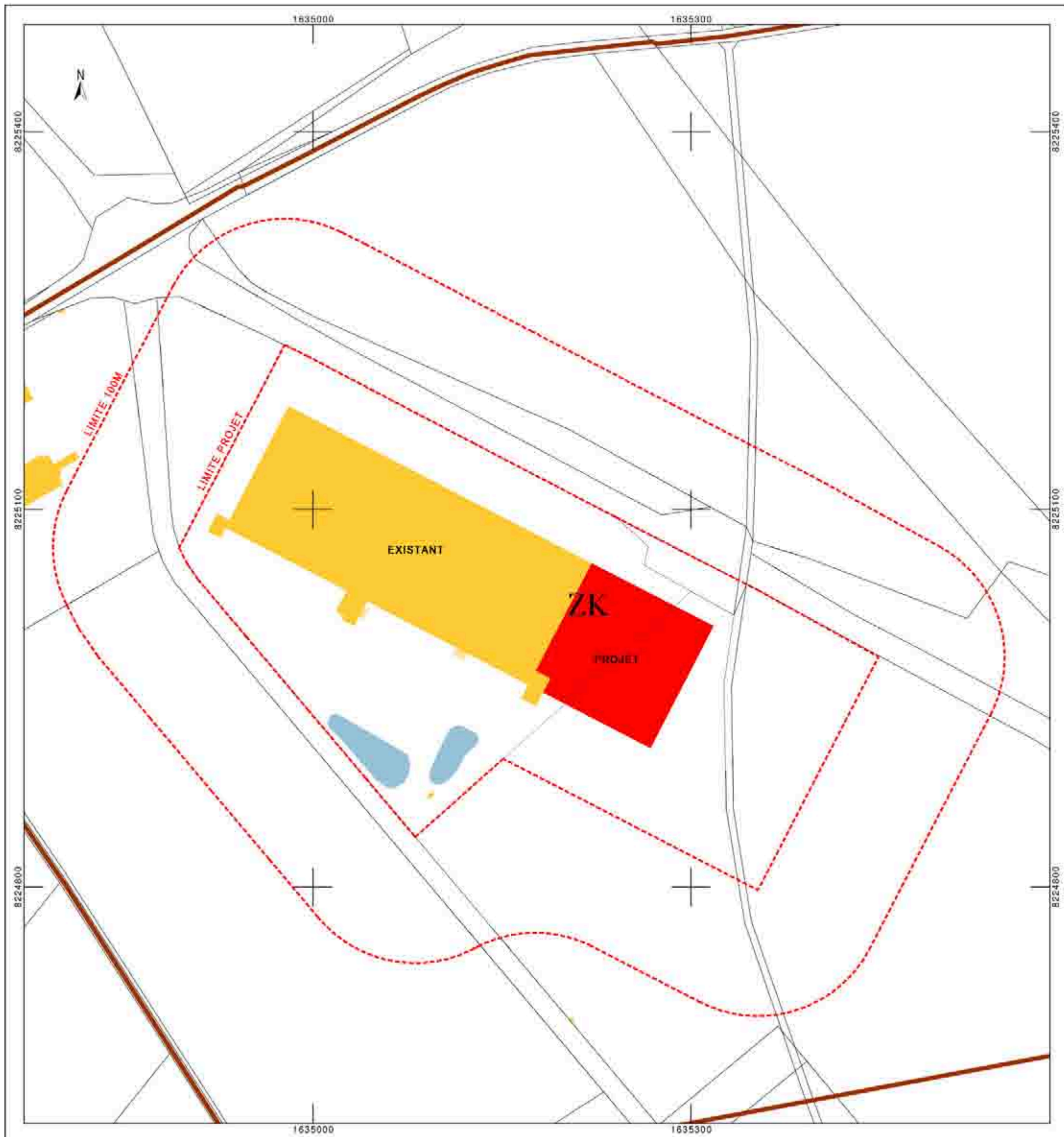
Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère des Finances et des Comptes  
publics

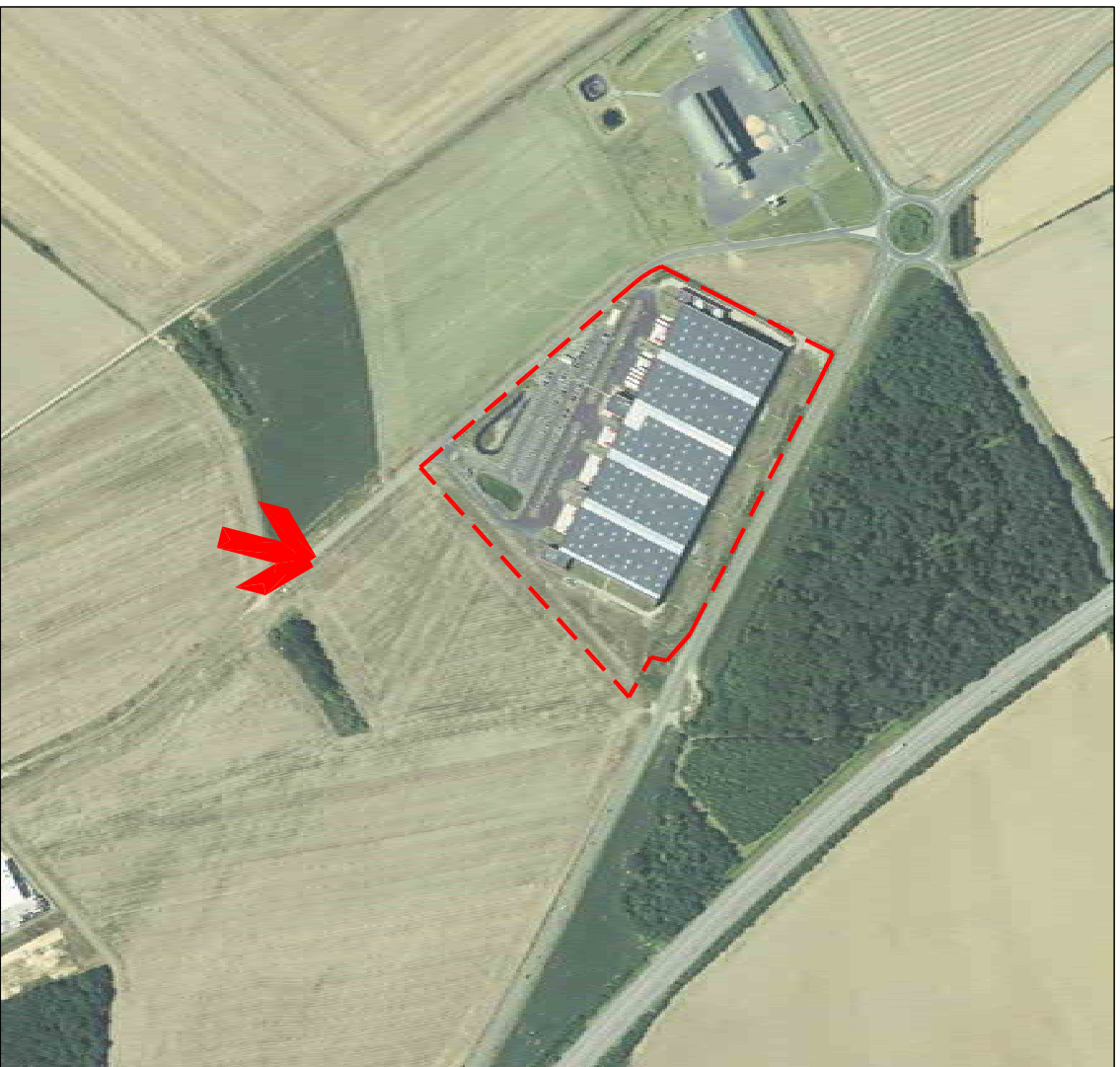
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
BEAUVAIS  
POLE TOPOGRAPHIQUE 29 RUE DU  
DOCTEUR GERARD 60018  
60018 BEAUVAIS CEDEX  
tél. 03-44-79-54-42 -fax 03-44-79-55-17  
cdif.beauvais@dgflp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr





REPERAGE VUE PROCHE

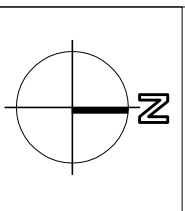


MODIFICATION indice - format A3

**EXTENSION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE**

dossier	64922	sch	-
plan n°	406 - PC7	date	19.05.2016
indice	0	ref. fig.	64922-AMAS EDU-A.dwg

adresse	ZAC LES VALLEES - AMBLAINVILLE (60)	phase	
Vue du terrain dans le paysage proche		phase	<b>PC</b>





REPERAGE VUE LOINTAINE



MODIFICATION indice - format A3

**EXTENSION D'UNE PLATEFORME LOGISTIQUE**

dossier	64922	sch	-
plan n°	407 - PC8	date	19.05.2016
indice	0	ref. fig.	64922-AMAS EDU-A.dwg

adresse	ZAC LES VALLEES - AMBLANVILLE (60)
phase	PC
Vue du terrain dans le paysage lointain	

